

AFFAIRE N° 2. - Lutte anti-bidonvilles - 2ème tranche d'habitat à  
COMMUNE PRIMA - Approbation du programme établi et du dossier de construction -  
Autorisation de confier l'exécution des travaux au S.M.A. de la REUNION.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la lutte anti-bidonvilles, la réalisation d'une 2ème tranche de constructions très économiques à Commune Prima s'avère indispensable.

A cet effet, nos services techniques viennent de mettre au point un programme et un dossier technique de construction de 24 logements répartis en trois blocs de huit qui seraient implantés à proximité immédiate des habitats de même type existant à Commune Prima.

La réalisation des travaux est confiée au S.M.A. de la REUNION, <sup>la</sup> Commune prenant en charge la fourniture de tous les matériaux nécessaires à la construction.

Le projet est estimé en fournitures seules à 16 800000 Frs CFA dont le financement serait assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme et le dossier technique établis ;
- de m'autoriser à confier la réalisation des travaux aux S.M.A. de la REUNION.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous avez entendu le rapport. Il s'agit d'une deuxième tranche de construction d'habitats de transition à la Commune Prima. Cette deuxième tranche est financée par la Caisse des Allocations Familiales.

M. LAURET. - Je suggère de demander la même chose pour la Montagne. Les gens de ce secteur attendent également.

M. HOARAU. - Il y a un autre projet de parcelles viabilisées pour la Montagne.

M. MONDON. - Il y a 70 maisons prévues pour la Montagne.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu  
sous réserve du bénéfice de la  
subvention attendue de la C.A.F.  
Saint-Jerôme, le 3 juillet  
1944.

Lu  
par le Secrétaire Général  
J. P. Bouché.